

Le fin du CDA : Une victoire à ne pas bouder !!

Le 7 mars, Georges Tron annonce l'abrogation prochaine du CDA et le relèvement du plafond d'emploi de 150 ETP à l'INRAP.

Le 8 mars 2011, la conseillère sociale du ministre de la Culture confirme la fin du contrat d'activité aux organisations syndicales, ainsi que le relèvement du plafond d'emplois à l'Inrap. Elle s'engage à une expression écrite et publique dans les prochains jours.

Le 9 mars 2011, le protocole d'accord est rendu public. Il est précisé, au sujet du CDA : « *Enfin à compter de la signature du présent protocole [31 mars 2011], l'INRAP sera invité à ne plus conclure de contrats d'activités. Le dispositif d'expérimentation prévu par la loi du 17 février 2009 sera abrogé* ».

Même si toutes les difficultés ne sont pas réglées, loin de là, la fin du CDA constitue une victoire incontestable à mettre au crédit des luttes menées par les personnels depuis deux années. Luttés dont l'unité n'a jamais failli.

Cette mobilisation a été constamment relayée par l'intersyndicale Fonction publique, et il est certain que ce soutien a été déterminant dans les négociations.

Néanmoins la précarité est toujours là. Nous devons continuer à lutter dans l'unité contre ce fléau, afin d'aboutir à un véritable plan de résorption de la précarité à l'Inrap.

Nous exigeons de vrais emplois pour nos missions !

Paris, le 10 mars 2011